



Les établissements d'accueil du jeune enfant

La Ville de Lescar propose deux établissements d'accueil pour les jeunes enfants :

- **Les Mini-Pousses**, avenue de Plaisance, 05 59 81 57 29, 38 places
- **La Mainadère**, 24 bis avenue Roger Cadet, 05 59 81 57 32, 30 places

Ouverture du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

Fermetures annuelles, trois semaines en août, une semaine entre Noël et le Premier de l'an, deux jours pour journée pédagogique.

Modalités d'inscription

Les familles doivent constituer un dossier de demande d'inscription auprès du Relais Petite Enfance, service centralisateur de la demande d'accueil

La demande est valable pour les deux structures d'accueil petite enfance.

Les dossiers sont examinés au sein d'une commission d'admission, à l'issue de laquelle une réponse écrite est adressée à chaque famille.

Critères d'attribution des places

Les candidatures sont examinées avec des critères identiques et enrichies, le cas échéant, d'informations complémentaires.

Critères et barème favorisant l'admission

Critères prioritaires Situation géographique et vulnérabilités		Critères secondaires Situation professionnelle des parents		Critères complémentaires Servant à répartir des familles à égalité de points	
Habiter Lescar	30pts	2 parents actifs	20pts	Fratrie	10pts
Travailler à Lescar sans y résider	20pts	Famille monoparentale active	20pts	Parent employé communal, CCAS ou EPC	10pts
Vulnérabilités	25pts	1 seul parent actif	10pts	Nb d'enfants / famille	10pts



Ces structures proposent un accueil pour des enfants âgés de 2 mois et demi à 4 ans pouvant varier de deux à cinq jours par semaine.

Chacun des établissements fonctionne en trois groupes d'âge :

- **Un groupe de bébés**, de 2 mois et demi à 12 mois
- **Deux groupes de moyens-grands**, de 12 mois à 3 ou 4 ans

Les équipes pluridisciplinaires (professionnels de la petite enfance) apportent l'attention nécessaire au bien-être des enfants.

La prise en charge de l'enfant dans le quotidien est le résultat d'une réflexion partagée au sein des équipes. Elle vise l'épanouissement de l'enfant de façon adaptée à son âge, en respectant son rythme et en favorisant les échanges avec les parents.

Une période de familiarisation est organisée sur deux semaines environ avant l'entrée de l'enfant à la crèche.

La participation financière des familles est établie selon les barèmes CNAF, basée sur un tarif horaire calculé en fonction des revenus et du nombre d'enfants à charge.

Relais Petite Enfance

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Autres créneaux horaires possibles sur demande

24 bis avenue Roger Cadet

Tél. 05 59 81 57 33 / rpe@lescar.fr



La structure multi-accueil Les Mini-Pousses



La structure multi-accueil La Maïnadère



Le lieu d'accueil

Enfants-Parents

Un lieu pour les enfants et les parents

C'est un lieu de convivialité, d'écoute et de jeux partagés entre enfants et parents.

Y sont accueillis les enfants de la naissance à l'entrée à l'école maternelle accompagnés de leurs parents (père, mère, futurs parents), ou tout autre adulte référent ayant un lien de parenté avec l'enfant.

Ce lieu de vie propose des espaces ludiques propices à l'éveil et à la socialisation de l'enfant.

En accès libre, gratuit et sans inscription. Fermé pendant les vacances scolaires.

LAEP

Vendredi 9h30 à 11h30
24 bis avenue Roger Cadet
Tel : 05 59 81 57 33 / laep@lescar.fr





Le Relais petite-enfance

UN LIEU D'INFORMATION

Pour les parents ou futurs parents

- Le Guichet unique Petite Enfance : lieu centralisateur de l'offre et de la demande d'accueil
- Informations sur les modes d'accueil, le coût, les aides de la CAF
- Demande d'inscription en crèche
- Recherche d'un(e) assistant (e) maternel (elle)
- Un accompagnement dans la fonction d'employeur : emploi d'un(e) professionnel(elle) de l'accueil à domicile, contrat de travail, déclaration Pajemploi, etc.

Pour les professionnels de l'accueil à domicile

- Des informations d'ordre général sur le statut, les droits et devoirs du salarié du particulier employeur
- Une sensibilisation et un accompagnement dans le départ en formation.

Permanences d'accueil

Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h

Du lundi au vendredi de 13h30 à 17h.

Autres créneaux possibles sur demande.

Il est recommandé de prendre rendez-vous





UN LIEU D'ANIMATION

Pour les professionnels (elles) de l'accueil à domicile

Des temps de rencontres et d'échanges collectifs et/ou individuels.

- Rompre l'isolement, partager des expériences
- Un accompagnement dans les pratiques professionnelles
- Un soutien dans l'accueil de l'enfant au quotidien

Pour les professionnels (elles) de l'accueil à domicile et les enfants

Les ateliers enfants/assistants (es) maternels (elles)

Le relais est un lieu d'éveil et d'apprentissage de la vie en groupe pour les enfants accueillis chez les professionnels (elles) de l'accueil à domicile.

- Les ateliers animés : du lundi au jeudi de 9h15 à 11h15 en période scolaire
- Les pauses récréés : les mardis et jeudis de 9h15 à 11h15 durant la première semaine des vacances scolaires.

Pour les professionnels (elles), les enfants et les parents

- Des réunions sur des thématiques touchant à la petite enfance.
- Des temps conviviaux et festifs, enfants, parents et professionnels (elles).

Relais Petite Enfance

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

24 bis avenue Roger Cadet

Tél. 05 59 81 57 33 / rpe@lescar.fr

